

09 JUIN 2008

LE MINISTRE

Paris, le 04 JUIN 2008

Nos Réf. : E/2008/34672/M/ECO/CQ

Votre lettre du 11/04/2008

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les préoccupations de nombreux acteurs du Crédit mutuel concernant le projet de réforme de la distribution du livret A à l'ensemble des établissements bancaires.

Le Gouvernement a souhaité engager une réforme de la distribution du livret A qui poursuit trois objectifs :

- généraliser à toutes les banques la distribution du produit d'épargne préféré des Français, facilitant ainsi encore son accès et son utilisation par tous ;
- réduire le coût de financement du logement social afin d'appuyer l'effort du Gouvernement en matière de construction à un moment où le besoin de logement représente un enjeu essentiel pour notre pays ;
- renforcer l'accessibilité bancaire.

Ce projet de réforme s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République le 11 décembre 2007 à Vandœuvre-lès-Nancy et notamment le respect de l'équilibre économique des réseaux qui distribuent aujourd'hui le livret A, à savoir les Caisses d'épargne et La Banque postale ainsi que le Crédit mutuel pour le livret bleu.

Un accès facilité au livret A

Vu de l'épargnant, les caractéristiques du livret A ne changeront pas après la réforme : le livret A restera, comme aujourd'hui, un produit d'épargne gratuit, disponible à tout instant et totalement défiscalisé.

En revanche, toutes les banques pourront désormais distribuer le livret A et non plus seulement la Banque postale, les Caisses d'épargne et le Crédit mutuel, comme c'est le cas aujourd'hui. Après la réforme, ce sont ainsi 40 000 agences bancaires, c'est-à-dire deux fois plus qu'aujourd'hui, qui distribueront le livret A. Chacun pourra ainsi trouver le livret A plus près de chez lui.

.../...

Monsieur Eric Straumann
Député du Haut-Rhin
Conseiller général
Maire de Houssen
Assemblée nationale
75355 Paris Cedex 07 SP

Le financement du logement social sera renforcé

Les banques qui distribuent le livret A touchent des commissions importantes pour distribuer ce produit. Lorsqu'un épargnant dépose 100 euros pendant 1 an sur son livret A, la banque qui tient le livret reçoit aujourd'hui des pouvoirs publics 1,12 euro en moyenne. Je propose de réduire de près de moitié cette commission en la faisant passer de 1,12 % aujourd'hui à 0,6 % après la réforme. Pour les réseaux distributeurs historiques (La Banque postale, les Caisses d'épargne et le Crédit mutuel), la transition sera progressive afin de respecter leurs équilibres économiques.

Avec Mme Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville, nous proposons que les économies dégagées par la réduction des commissions soient utilisées pour renforcer le financement du logement social. C'est ainsi l'engagement du Gouvernement en faveur de la construction de logement qui se trouvera conforté.

Les sommes collectées sur le livret A continueront de financer le logement social par des prêts des fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les fonds d'épargne bénéficieront du même niveau de ressources qu'aujourd'hui pour effectuer ces prêts.

Une meilleure accessibilité bancaire pour tous

Le livret A participe aujourd'hui à l'accessibilité bancaire au côté du droit au compte. La généralisation de la distribution du livret A est l'occasion de renforcer l'accessibilité bancaire en améliorant l'effectivité du droit au compte. A cet effet, le projet de loi du Gouvernement demande aux banques d'élaborer une charte définissant les modalités précises de mise en œuvre de ce droit. Cette charte sera homologuée par mon ministère et son respect sera contrôlé par la Commission bancaire : nous améliorerons ainsi le fonctionnement et l'efficacité du droit au compte au bénéfice de tous. Parallèlement, la Banque postale continuera de jouer le rôle qu'elle joue aujourd'hui en matière d'accessibilité bancaire à travers le livret A. La Banque postale recevra une compensation spécifique pour cette mission.

Ce que propose le Gouvernement à travers le projet de loi de modernisation de l'économie, c'est de donner au livret A un nouvel élan et de renforcer l'efficacité des missions d'épargne populaire, de financement du logement social et d'accessibilité bancaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération la meilleure.



Christine Lagarde